

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 FÉVRIER

A LA CHAMBRE

M. Keller a prononcé hier un remarquable discours sur la politique financière du gouvernement républicain. Dans son patriotisme, la droite ne peut pas ne point déplorer les blessures faites à la fortune de la France. Elle est atteinte par cette déplorable politique financière, non-seulement dans sa prospérité matérielle, mais, hélas ! dans sa force défensive. Depuis 1876, d'après l'honorable orateur, les dépenses ordinaires se sont accrues de 656 millions, les dépenses extraordinaires de 600 ou 700 millions.

Les plus-values ont cessé. L'amortissement est réduit à 25 millions, amortissement ridicule, annulé, au reste, par des emprunts directs et des emprunts indirects tels que les émissions faites par les grandes Compagnies au compte de l'Etat. Le budget de 1887, modifié par le cabinet Goblet, est un budget de déficit. Les recettes en sont majorées ; aucune ressource n'est réservée pour les crédits supplémentaires. Pour le budget de 1888, le ministère en a fait la déclaration, on devra recourir à de nouveaux impôts, à de nouveaux emprunts.

Il en résulte que la situation financière s'aggravera de plus en plus ; l'agriculture, l'industrie verront les capitaux se resserrer, émigrer peut-être dans des entreprises à l'étranger.

C'est ainsi, a conclu M. Keller aux applaudissements de toute la droite, que la République améliore le sort du peuple, en lui enlevant jusqu'aux éléments de son travail.

L'orateur ne s'en est pas tenu à des plaintes et à des accusations vis-à-vis des prodigalités républicaines. — Non ; comme il a constaté le mal, il a présenté le remède.

Ce que l'honorable député de Belfort a montré à la Chambre, c'est tout une liste d'économies nettement définies, très réalisables, et dont le total s'élèverait à la somme de 500 millions.

Cette somme se décomposerait ainsi :

- 30 millions demandés à la réduction des crédits de protectorat ;
- 40 millions, à la conversion du 4 1/2 0/0 ;
- 30 millions, à une application plus rigoureuse des tarifs ;
- 20 millions, à la réduction du personnel des fonctionnaires ;
- 20 millions, à des réductions sur les pensions de retraite au moyen de l'élevation de l'âge de la retraite ;
- 30 millions, au rétablissement de la rétribution scolaire ;
- 20 millions, à l'acceptation du concours des instituteurs congréganistes ;
- 20 millions, aux travaux des ports confiés à l'industrie privée.
- 20 millions, aux autres travaux publics ;
- 30 millions, aux dépenses de construction des écoles ;
- 20 millions, au déclassement des routes nationales transformées en routes départementales.
- 20 millions, à l'exploitation des chemins de fer de l'Etat par l'industrie privée.

Et le reste à la réduction des dépenses de construction des chemins de fer.

Voilà donc 500 millions qu'il est non seulement nécessaire, mais encore possible d'économiser. Nous pensons que ce chiffre pourrait être encore bien augmenté. Quoi qu'il en soit, le plan d'économies présenté par M. Keller mérite d'être retenu, car il fournit à la droite une base excellente pour formuler, au cours de la discussion du prochain budget, les revendications de la France contre la gestion financière de la République.

Nous ne relèverons de la réponse faite par M. Wilson qu'une assertion, car la sincérité du budget défendu par cet orateur a fait sourire les plus crédules ; M. Wilson a prétendu que la masse des contribuables était imposée jusqu'à la limite extrême : donc la création d'impôts nouveaux est impossible ; il faut remanier le système des contributions pour en augmenter la production. Jolie consolation pour les contribuables !

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Qu'il y ait des points noirs à l'horizon, nul ne s'aviserait de le contester ; mais qu'une guerre avec l'Allemagne soit imminente ou inévitable, c'est une conclusion, qui peut faire la joie des baissiers, mais qui ne nous semble pas conforme à la vérité de la situation.

En fait, M. de Bismarck ne poursuit actuellement qu'un but, un seul : obtenir des élections favorables et le vote du septennat. Ceci est d'une évidence flagrante, et la campagne alarmiste menée par les journaux à sa solde, les dénonciations contre la France, sont très visiblement des manœuvres destinées à peser sur l'opinion publique en Allemagne — manœuvres dont l'exagération même trahit le caractère et la portée réelle.

La lutte, comme le disait fort justement un de nos confrères, la lutte est entre l'impérialisme et le parlementarisme. M. de Bismarck ne veut pas que ce régime dissolvant — dont il peut apprécier les lamentables effets chez nous, — vienne saper et détruire l'œuvre qu'il a accomplie. Il combat les parlementaires, comme étant les pires ennemis de son pays — et il a raison.

Le vrai danger, pour nous, serait dans l'échec du chancelier. Si les parlementaires arrivent en majorité au Reichstag, la guerre est à craindre. Si, au contraire, la politique intérieure de M. de Bismarck triomphe, — et les nouvelles du mouvement électoral en Allemagne semblent le faire pressentir — il est permis de croire que la paix sera assurée.

Il convient donc d'attendre, avant de s'alarmer outre mesure, la solution du conflit. (Petit Courrier.)

UN COMBAT DANS LE THAN-HOA

M. Bihourd, résident général de France au Tonkin, a avisé, le 5 février, le ministre des affaires étrangères que la colonne Brisaud, qui opère dans le Than-Hoa, a occupé, à la date du 2 de ce mois, la position de Haseu-Vuiloi (?).

Le fort d'arrêt de Makao aurait été évacué par les Chinois et Annamites de Thu-Yet, qui étaient assez nombreux.

La résistance a été sérieuse. Nous avons eu 8 blessés, dont 2 officiers.

Un journal a fait le calcul approximatif de ce qu'a coûté, par les paniques de la Bourse et la baisse des fonds, le discours prononcé au Reichstag par M. de Bismarck, discours d'où sont sortis les bruits alarmants mis depuis quelque temps en circulation. Du 4 janvier au 4 février on a perdu environ 1 milliard 800 millions !

M^r le duc d'Aumale a offert, mercredi dernier, dans son hôtel, à Bruxelles, un déjeuner au roi et à la reine des Belges, qui étaient accompagnés de tous les membres de la famille royale et du comte et de la comtesse de Flandre.

M^r le duc d'Orléans, fils aîné de Monsieur le Comte de Paris, est entré dans sa dix-neuvième année et a atteint sa majorité politique. On sait en effet que les princes sont affranchis de la régence à dix-huit ans accomplis, et qu'à cet âge ils peuvent régner par eux-mêmes.

M^r le duc d'Orléans est né à Twickenham (Angleterre), le 6 février 1869.

Il porte le nom de Philippe comme son père. Il suit, en ce moment, les cours de l'Ecole militaire de Sandhurst, dont nous avons récemment entretenu nos lecteurs.

La presse anglaise continue à publier des informations pessimistes. La Pall Mall Gazette n'a-t-elle pas annoncé, de son côté, que les réservistes français résidant en Angleterre venaient de recevoir l'ordre de rentrer immédiatement en France et de rejoindre aussitôt les villes d'où ils doivent partir en cas de mobilisation ! Inutile de dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ces racontars.

92 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Comme Clémence et Antoinette proposaient d'ajourner la cérémonie jusqu'à son entier rétablissement, il s'emporta à cette idée. Il voulait que le mariage eût lieu tout de suite, et il fallut encore lui céder.

Quelques jours plus tard, il se faisait raconter par Clémence tous les détails de la cérémonie, qu'on avait faite, du reste, aussi simple que possible.

— Et le comte de La Roche-Mouais ? demanda-t-il.

— Comme vous, il n'a pu venir, dit Clémence. C'est peut-être un peu de bouderie.

— Non, c'est du tact, dit Causson.

Le soir, il adressa au comte un paquet contenant les pièces de la créance Folster avec ce mot :

« Brûlez ces papiers ; c'est ce qu'il y a de mieux à

» faire, et je suis sûr que vous n'y manquerez pas. »
 « On me dit que vous êtes resté chez vous toute la journée du 31, je vous en félicite ; vous avez su, comme moi, être malade à propos. »

Mais la maladie du comte n'était pas feinte. Frappé à mort par la terrible scène qui avait eu lieu quelques semaines auparavant, il rendait le dernier soupir au moment où Causson écrivait ces lignes : ce fut son fils qui reçut le paquet et se hâta de le jeter au feu.

Quant à Causson, à partir de ce moment, il parut à peu près rétabli. Il fut question de le ramener à Paris.

— Non, dit-il, je me trouve parfaitement à la campagne ; pourquoi n'y resterais-je pas ?

C'était étrange. On eût dit un parti pris de s'éloigner.

— Ils sont si heureux ! disait Clémence. Qu'as-tu donc à les fuir de la sorte ?

— Je ne les fuis pas.

— Si ! Du reste, ton absence les afflige.

— Bah ! j'espère qu'ils sont assez heureux pour ne pas s'en apercevoir.

Il disait cela d'un ton dégagé. Au fond, son cœur saignait. Aucune supplication ne put le vaincre. Il trouvait cette campagne charmante ; et, le propriétaire étant venu le voir, il la lui acheta le double de ce qu'elle valait.

— Je veux y finir mes jours, dit-il.

— Eh bien, soit ! dit Clémence ; mais je viendrai t'habiter avec toi.

Causson voulut s'y opposer ; mais elle insista, elle aussi, et il dut lui céder, à regret.

— Tu as tort, dit-il en l'embrassant avec force... et pourtant je te remercie !

XXIII

Ils vécurent là plusieurs mois, isolés, tristes. Causson restait plongé dans de sombres préoccupations, et des journées se passaient sans qu'il adressât un mot à sa femme.

— Qu'as-tu donc ? lui disait-elle parfois.

— Moi !... Rien.

— Si ! Et pourtant qu'est-ce qui peut t'inquiéter, t'affliger ? Richard et Antoinette s'aiment, ils sont heureux ; et nous aussi, nous le serions, si tu voulais.

— Je te demande pardon, je suis parfaitement heureux, moi. C'est toi qui y mets du mauvais vouloir.

Il plaisantait !

Plusieurs fois, il la surprit essayant furtivement une larme : elle s'excusait en disant qu'elle était tourmentée de le voir ainsi. C'était vrai, mais ce n'était pas tout : elle souffrait d'être séparée de son fils et de sa belle-fille, de ne les voir qu'à de si longs intervalles. Il le comprit, et un jour il lui parla avec autorité :

— Écoute, dit-il, cette vie isolée, qui me va parfaitement, ne te convient pas du tout. Je te prie de retourner à Paris auprès de Richard et d'Antoinette.

— Mais toi ?

— Je resterai ici.

— C'est impossible... Tu es souffrant, je le vois bien.

— Tu te trompes ; jamais je ne me suis si bien porté. Voyons, pas d'objection. Si tu refusais, je partirais, et j'irais vivre autre part, seul.

Il fallut qu'elle obéît...

Elle s'entretint longuement avec Richard et Antoinette de cette noire misanthropie où elle le voyait s'enfoncer chaque jour davantage. Tous trois, dans leur affliction, semblaient n'y rien comprendre, peut-être en soupçonnaient-ils la cause sans oser se la communiquer.

Quant à Causson, il sentit une sorte de soulagement après le départ de Clémence : il pouvait, du moins, souffrir sans être aperçu ni interrogé ; il était libre de gémir et de pleurer.

Il accueillait très mal les visites de Paris ; il repoussait avec colère les supplications de sa femme et de son fils pour le faire consentir à revenir auprès d'eux. — « Que ne le laissait-on ? N'avait-il pas le droit de vivre à sa guise ?... » On eût dit qu'il les haïssait, que leur présence le faisait souffrir. Et cependant il ne se passait

Les ambassadeurs pas plus que les consuls n'ont été invités à faire parvenir un pareil ordre aux réservistes expatriés momentanément.

ÉTRANGER

M. Antoine, député sortant de Metz, a publié la profession de foi suivante :

« Electeurs,

» Le Reichstag est dissous. Le gouvernement exigeait que, pour sept ans, l'effectif de l'armée fût augmenté de 41,000 hommes, les contributions de 40 millions de marks. Cette augmentation des charges militaires imposerait à notre pays une levée extraordinaire de 4,300 Alsaciens-Lorrains, 1 million 300,000 marks de contributions à ajouter aux 6,000,000 que nous envoyons déjà à Berlin pour les dépenses de l'empire. J'ai voté contre ces propositions, selon ma conscience d'abord, et parce que j'estimais que l'Alsace-Lorraine plie sous ses charges militaires et financières.

» Mon vote signifie nettement :

» Ni un homme, ni un sou de plus.

» Au cours des débats, le chancelier a dit : Le septennat c'est la paix ! Rappelez-vous, électeurs, qu'avant 1870, on vous disait : L'Empire, c'est la paix ! Electeurs, j'ai la conviction d'avoir traduit fidèlement vos sentiments. J'attends de votre patriotisme le renouvellement de mon mandat de député.

» J.-D. ANTOINE,

» Député sortant, conseiller général de Metz. »

On télégraphie de Metz, le 4 février :

« La profession de foi électorale de M. Antoine a été saisie par la police, qui a ordonné la fermeture des bureaux de rédaction et de l'imprimerie du *Moniteur de la Moselle*. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 février.

L'amélioration signalée sur les cours de nos rentes se maintient sans cependant s'accuser davantage : 3 0/0, 78.47 ; 4 1/2 0/0, 108.

Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier n'ont été que peu touchées par la crise, leur clientèle ne faisant pas de spéculation, sont à l'abri des surprises du marché. L'action se négocie à 1,315.

Les cours sont très fermes sur l'action de la Société Générale qui se négocie aux environs de 460. Peu d'affaires d'ailleurs à terme sur ces titres.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants est stationnaire à 602.50.

Nombreuses demandes sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière. Les petits capitalistes se portent judicieusement sur une valeur qui avec un intérêt rémunérateur de 5 0/0 donne les garanties les plus sérieuses.

Les cours de l'action de Panama sont bien tenus aux environs de 397. On sait que M. Ch. de Lesseps part samedi pour Panama.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 543.75. Ainsi se justifient nos prévisions. Nous avons toujours été d'avis que la hausse factice organisée sur ce titre ne résisterait pas aux éboulements du marché de ces jours derniers.

Le marché des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer est bien soutenu, les variations des cours sont insignifiantes. Les obligations sont bien soutenues.

guère de jour sans qu'un homme, enveloppé d'un manteau, vint, à la tombée de la nuit, rôder autour de la maison de la rue Notre-Dame-des-Champs : l'ombre glissait le long des murs en face, s'arrêtait, levait la tête, et après avoir contemplé la fenêtre du second étage, s'éloignait avec un soupir. Le concierge avait remarqué cet individu ; l'équipée de Lentague et de Léonce l'avait rendu vigilant, et il commençait à s'inquiéter de ce manège.

Vers la fin de juillet, le promeneur mystérieux cessa de paraître. Causson, sans que Clémence et Richard en fussent informés, était malade, alité. Il se sentait mourir et il s'en réjouissait.

— Enfin ! murmurait-il avec un sourire, ils pourront donc être heureux, franchement, sans honte !... Pourvu qu'ils n'arrivent pas avant que ce soit fini !

Il ne cessait de se rappeler les dernières paroles qu'il avait recueillies de la bouche de Mahautier.

« — Et moi aussi, disait-il, je fais bien de mourir. Moi aussi je suis de trop ! »

La vieille paysanne qui le servait voulait absolument envoyer chercher un médecin : il s'y opposa.

« — Et d'ailleurs, ajouta-t-il, ce serait bien inutile, Dieu merci ! » Il recommanda spécialement à cette femme une liasse de papiers qu'il avait achevé, quelques jours avant, de corriger et de mettre en ordre. — « Quand M. Syramin viendra, dit-il, veillez à ce que ce paquet lui soit remis. »

Nouvelles militaires.

LES ÉPAULETTES

Encore un changement. En 1884, les tambours avaient été supprimés. L'année suivante, on les rétablissait.

Les épaulettes, supprimées en 1885, sont rétablies aujourd'hui.

Ainsi vient de le décider le ministre de la guerre. La décision du 6 février 1885 est rapportée par la décision du 22 janvier 1886.

C'était prévu... c'était inévitable.

Mais l'épaulette d'or, dont le retour n'a jamais été douteux pour personne, pourquoi ne pas saisir l'occasion toute naturelle qui se présentait aujourd'hui et ajourner encore son rétablissement ? Il faudra y venir, n'est-ce pas, et le plus tôt serait le mieux. M. Albert Perrin, après avoir fait en faveur des tambours une retentissante et heureuse campagne, publia le lendemain de la suppression des épaulettes une vibrante plaidoirie qui fut très appréciée dans l'armée. Nous lui empruntons les lignes qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Dans notre armée, lorsqu'il s'agit d'uniformes, l'aiguille barométrique est rarement au beau fixe. A l'heure présente, par exemple, elle oscille entre tempête et cataclysme ; et le torrent des décisions insuffisamment mûries, souvent contradictoires, s'écoule avec fracas, non sans dommage, hélas ! pour le budget des officiers, ni pour le prestige du commandement. Toujours est-il que le dolman l'emporte et que la « patte d'épaule » (un vilain article et un vilain nom) prend la place de la brillante épaulette, objet de tant de rêves, de sacrifices et d'amour.

» J'ai discuté tout cela avec le tailleur militaire à la mode, qui prétendit me réduire au silence en citant quelques officiers bien tournés, quoique en dolman. C'est vrai, on trouve des officiers qui ont assez de distinction personnelle pour rendre le dolman supportable, surtout le dolman neuf et d'ailleurs serré, ajusté avec un soin extrême. Mais les autres, ceux qui ne sont ni jeunes, ni sveltes, ni soignés, les ennemis du ceinturon, de la gêne, des abdomens effacés, sont facilement pris, à distance, dans leurs sacs tressés et soutachés, pour des écuysers ambulants ou de jolis portiers-consigne.

» Ces mêmes officiers, que je suppose dépourvus de jeunesse, de cheveux, d'élegance, changent du tout au tout si nous les voyons en tunique, en épaulettes, tant le prestige de la frange d'or est complet, considérable, incontesté.

.....

» Comment expliquer ce changement ?

» C'est bien simple.

» Ouvriers, bourgeois, riches, pauvres, paysans, soldats, républicains, royalistes, tous savent que la graine d'épinards est une fleur de champ de bataille, arrosée de notre sang et sacrée par le feu, par le temps, par la gloire !

» Ça ne prête pas à rire.

C'était le résumé des notes et mémoires que nous avons publiés au commencement de ce récit, et qu'il avait, l'année précédente, écrits pour sa défense.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 août, il sentit que l'heure de la délivrance était venue, et il dit à la domestique, d'une voix si faible que celle-ci l'entendit à peine : « — Envoyez quelqu'un prévenir M^{me} Syramin. » Il était certain d'expirer avant l'arrivée de son fils.

En effet, le 2, vers midi, quand Richard, Antoinette et Clémence accoururent, ils ne trouvèrent plus qu'un cadavre. Clémence l'embrassa avec désespoir ; Richard, le visage baigné de larmes, pressait dans la sienne cette main froide et inerte.

Le lendemain, au retour du convoi, Richard parcourut ces notes où s'étaient exaltées les douloureuses confidences de son père. Puis il reforma ces papiers, et, grave, silencieux, se mit à se promener par la maison, regardant machinalement çà et là. Il ouvrit une armoire dans la chambre à coucher, et, tout à coup, recula de surprise. Les rayons avaient été enlevés, et, au fond, apparaissait un splendide tableau.

— C'est donc vrai ! s'écria-t-il. Ce n'était donc pas une illusion ?

Il voyait la scène de tourmente et de désolation qu'il avait peinte dans le délire de la fièvre. Il

» Par conséquent, si « le poireau doré, et prussien » par-dessus le marché, prend accidentellement la place de l'épaulette française, il est permis d'espérer que ce ne sera pas pour toujours, ni même pour longtemps.

» Les autorités compétentes apprécieront ces observations. »

Le concours pour les emplois de chef et de sous-chef de musique sera ouvert à Paris au mois de mars prochain.

On a annoncé dernièrement que les officiers supérieurs de l'armée territoriale effraient un grand dîner au général Boulanger.

Ce repas est ajourné et renvoyé après la période d'appel, c'est-à-dire en mai.

On signale une grande recrudescence d'engagés volontaires dans la légion étrangère ; plusieurs d'entre eux sont d'origine belge.

Mais, fait à remarquer au moment où la presse d'outre-Rhin se montre si belliqueuse dans un but électoral, le plus grand nombre des engagés est formé de soldats et de sous-officiers allemands qui ont déserté et se sont présentés avec armes et bagages dans les places de la frontière de l'Est.

LE VÉLOCIPEDE DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Le vélocipède (bicycle et tricycle) va être introduit dans l'armée allemande. Le ministre de la guerre a ordonné que, dans les forteresses entourées de forts assez éloignés tels que Spandau, Thorn, Posen, Königsberg, Kustrin, Cologne, Strasbourg, Metz, etc., le service des ordonnances et des dépêches, en tant qu'il n'est pas fait par le télégraphe, sera fait par des vélocipédistes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous sommes revenus en plein hiver ; le thermomètre est descendu la nuit dernière à 3 degrés au-dessous de zéro. Aujourd'hui le temps est clair et un vent glacial souffla de l'est.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce qu'un orage augmentant d'intensité et dont le centre est actuellement à l'est de Terre-Neuve va probablement causer de forts coups de vents d'ouest sur la route des steamers de New-York en Europe et déterminer des troubles atmosphériques sur les côtes d'Angleterre et de France entre le 8 et le 10 de ce mois.

THEATRE DE SAUMUR

Nous avons assisté hier à une brillante représentation de *Rigoletto*. L'événement de la soirée était la présence de M. Guillemot, un baryton hors ligne qu'il ne nous avait pas encore été donné d'entendre à Saumur, bien

rosta un instant en contemplation devant cette toile. Sa prunelle fixe se dilatait : ses larmes étaient sèches ; et, la poitrine gonflée, fier de cette souffrance qui avait doublé son talent, il s'écria :

— Mais je n'ai jamais rien fait de cette force-là ! L'artiste, du moins, avait pardonné.

ADOLPHE BELOT.

FIN.

La direction des ballons par un aéronaute de la Cannebière :

— Mon ballon ! Té ! ze le conduis où ze veux.

— Pas possible.

— Ze parie... Où voulez-vous que z'aïlle demain avec lui ?

— A Marseille.

— Entendu.

Le lendemain soir, le descendant des Phocéens, accompagné de son aérostat soigneusement emballé, prend le rapide après l'avoir mis aux bagages.

Il arrive sans encombre à Marseille avec son ballon et s'écrie triomphalement :

— Z'ai gagné !

En correctionnelle :

— Comment ! malheureux que vous êtes, vous battez votre femme avec une barre de fer ?

— C'est par économie, mon président : j'ai cassé sur elle plus de cent manches à balai.

que les Angevins, ses compatriotes, aient eu plusieurs fois cette bonne fortune. Jamais le rôle de Rigoletto n'avait été interprété sur notre scène avec une telle perfection ; aussi, pendant toute la pièce, le grand chanteur, dont on a pu admirer le riche et puissant organe, a-t-il soulevé des applaudissements enthousiastes... Mais nous ne voulons pas empiéter sur le compte rendu de notre sympathique chroniqueur théâtral. — Ajoutons seulement que M^{me} Lebec-Espigat, qui n'est pas encore rétablie de son indisposition, a été remplacée dans le rôle de Gilda par M^{lle} Leroux, jeune première chanteuse soprano, élève de Duprez, qui la veille avait déjà chanté à Angers le rôle de Marguerite dans *Faust*. Le personnage du duc de Mantoue a trouvé dans M. Bailly un fort bon interprète.

Avis aux membres de la Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime.

Les travaux d'installation et d'agencement de la Société, étant sur le point d'être terminés, le Trésorier va procéder d'ici à quelques jours à la rentrée des souscriptions.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Première séance du 6 février 1887.

Fusil Gras, à 200 mètres : médaille, M. Paichaud.

Revolver d'ordonnance, à 30 mètres : médaille, M. Managé ; — épingle-insigne en argent, M. Perrault (de Meigné).

Deuxième séance au Stand de l'Ecole de cavalerie, le dimanche 20 février 1887, à 2 heures du soir.

Le Capitaine-Directeur,
G. DOUSSAIN.

Par différents arrêtés de M. le Préfet, pris sur la proposition de l'inspecteur d'Académie, ont été nommés :

Instituteur communal à Trèves-Cunault, M. Pilet, Stanislas, instituteur titulaire-adjoint à Chalcoons-sur-Loire, en remplacement de M. Dubois, passé dans un autre département.

Instituteur stagiaire à Montreuil-Bellay, M. Baillot, en remplacement de M. Girard.

Institutrice stagiaire à Saumur (rue du Prêche), M^{lle} Poirier, Léonie, en remplacement de M^{lle} Pallouin, nommée institutrice communale à Botz.

Institutrice stagiaire à Saumur (école des Ponts), M^{lle} Chalet, Marie, en remplacement de M^{lle} Roguet.

Viv. — Mercredi matin, un employé de la gare de Vivy a trouvé sur la voie ferrée le corps d'un individu qui avait été écrasé par un train.

Le cadavre a été reconnu pour celui d'un habitant de la commune, nommé Auguste Mauriceau, journalier, âgé de 36 ans.

On présume que ce malheureux était ivre lorsqu'il s'est aventuré sur la voie.

ASPHYXIÉS PAR DES FUITES DE GAZ

Un accident des plus graves a mis en émoi la ville de Châteaudun.

M. Tarenne, boucher, rue d'Orléans, et sa femme, ont été trouvés, un matin de la semaine dernière, dans leur lit, asphyxiés par l'infiltration d'une grande quantité de gaz d'éclairage provenant d'une rupture de la conduite qui passe sous la chaussée. Surpris de ne pas voir, comme à l'ordinaire, la boutique ouverte, les garçons bouchers allèrent prévenir la mère du leur patron, qui fit forcer la serrure de la porte.

Un affreux spectacle s'offrait aux yeux. Les époux Tarenne ne donnaient plus signe de vie. Les médecins de la ville arrivèrent en toute hâte. Ce ne fut qu'au bout d'une heure, après de vigoureuses frictions, que l'on put acquiescer la certitude que le mari respirait encore. Pour la femme, ce ne fut que dans l'après-midi qu'on put constater le rétablissement d'une respiration normale.

L'état des deux victimes de cet accident était des plus graves ; on désespérait de les sauver.

Dans plusieurs maisons voisines, des odeurs insupportables de gaz se sont fait sentir ; chez un quincaillier, des détonations se faisaient entendre dans le calorifère et quelques-unes si violentes qu'elles en soulevaient le couvercle.

Un journal de cette ville rapporte que des plaintes avaient été adressées à l'architecte de la ville qui, dit notre confrère, n'a jamais voulu, parait-il, admettre qu'il pût exister une fuite de gaz.

La Compagnie propriétaire de l'usine à gaz et l'administration municipale, celle-ci à un double titre, parce que la Ville possède en grande partie les actions de cette Compagnie, ne pourront se soustraire aux responsabilités de ce tragique événement.

ARRIVAGE DE VINS FALSIFIÉS

Le tribunal de commerce de Rouen vient d'être saisi d'une affaire de transport de vins falsifiés assez curieuse.

Un entrepositaire de Bercy avait avancé 63,000 fr. sur 400 fûts de vins de Sicile qui lui étaient expédiés à Rouen. Or, après débarquement et après analyse de la douane, il a été trouvé que ces vins n'étaient qu'une mixture fantaisiste d'alcool et d'une teinture rougeâtre comme il en entre malheureusement trop en France. D'après certains appréciateurs, cette mixture fantaisiste vaut à peine 5 fr. l'hectolitre. Le négociant de Bercy se contente d'attaquer le transporteur et le banquier qui lui a présenté la traite en avance sur marchandises.

Depuis 1870

Toury-sur-Jour (Nièvre). Depuis 1870, je souffrais d'un rhumatisme chronique, en outre j'avais continuellement mal au cœur, je suis resté quatre ans sans travailler; depuis que j'ai pris des Pilules Suisses à 1 fr. 50, je vais beaucoup mieux, je suis très bien sous tous les rapports. Les Pilules Suisses m'ont rendu un grand service, car j'avais employé tous les remèdes imaginables sans succès. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Narguin, sabotier. Légalisation de la signature par la mairie de Toury.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1887.

NAISSANCES

- Le 2. — Marguerite-Marie Bessonneau, rue de Lorraine; — Fernande-Camille-Jeanne-Henriette-Marie Pasquier, rue Dacier.
- Le 5. — Marie-Louise Pelauau, à l'Hospice.
- Le 6. — Marie-Emilie-Yvonne Leroix, quai de Limoges; — Germaine-Virginie Vastin, à l'Hospice.
- Le 7. — Louise-Augustine Hubert, rue de Fenet.
- Le 8. — Noémie Boche, rue Bodin; — Mathilde-Pauline Souchard, rue d'Orléans.
- Le 9. — Emile-Raoul Mathais, rue Fardeau; — Louis-Emile Doussain, à l'Hospice.
- Le 10. — Marie-Augustine Holder, rue Notre-Dame.
- Le 11. — Eugénie-Marguerite Duverger, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 13. — Louis-Marie-Jean de Kesling, rue de Lorraine.
- Le 14. — Philippe Callouard, rue de Lorraine.
- Le 21. — Julien-Armand Henry, petite rue du Roi-René.

Le 24. — Paul-Louis Meslet, quai de Limoges.

Le 26. — Paul Loitière, rue de la Comédie; — Pierre-Adolphe Allier, rue Duncan.

Le 27. — Henri-Etienne-Louis-Jean Duperré, rue Verte.

Le 28. — Henri Pilot, rue Notre-Dame; — Ernestine Painchaut, rue de la Visitation.

Le 29. — Elie-François Jamain, à l'Hospice; — Louis Dron, rue de la Visitation.

MARIAGES

Le 3. — Arsène-Antony Babin, serrurier, a épousé Joséphine Niveleau, sans profession, tous deux de Saumur; — Georges-Nicole Félicité, vannier, a épousé Catherine-Eulalie Zopf, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 4. — Antoine Maury, chaudronnier, a épousé Marie-Louise-Joséphine Lelièvre, domestique, tous deux de Saumur; — Auguste-Jean Chouteau, instituteur, de Saumur, a épousé Noémie-Renée-Marie Lemerrier, sans profession, de Tours.

Le 11. — Etienne Prêtre, domestique, a épousé Marie Forest, couturière, tous deux de Saumur.

Le 12. — Jean Lacanal, concierge de manège (veuf), de Saumur, a épousé Joséphine-Clarisse Galbran, domestique, de Bagneux.

Le 24. — René-Hippolyte-Georges Hairiteau, propriétaire, a épousé Louise-Marguerite-Aline Guédon, sans profession, tous deux de Saumur; — Louis Boisseau, limonadier, a épousé Adèle Loigerot, couturière, tous deux de Saumur.

Le 31. — Auguste-Mathurin Lair, menuisier, a épousé Ernestine-Marie Largeau, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 4^{er}. — Louis-Dominique Hatier, horloger, 70 ans, à l'Hospice.

Le 2. — Anne-Madeleine Laigneau, journalière, 59 ans, veuve René Thibault, rue de Fenet; — Anne Louetière, journalière, 64 ans, épouse Joseph Vincent, rue des Capucins; — François-Casimir Roche, terrassier, 42 ans, à l'Hospice; — Louis Sourdeau, tailleur de pierre, 65 ans, à l'Hospice; — François Jeandot, journalier, 64 ans, à l'Hospice.

Le 3. — Henri Lemoine, 2 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 5. — Marcel-Léon Chol, 6 mois, rue du Port-Cigogne.

Le 6. — Alphonse Laizé, journalier, 36 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Emmanuel-Jacques Damiot, marchand tripier, 45 ans, rue de la Tonnelle; — Sigismond-Louis Morillon, avocat, 52 ans, rue du Temple.

Le 8. — Henri Barbier, 45 ans, à l'Hospice; — Marie Delanoue, journalière, 65 ans, veuve Charles Chemineau, rue de la Croix-Verte; — Charles-Ernest Bonnin, ancien huissier, 39 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 10. — Marie Bourdillault, sans profession, 57 ans, épouse André Bougreau, rue de Fontevault; — Robert-Eugène Verneau, 40 jours, rue Saint-Nicolas.

Le 11. — Jeanne Gauthier, sans profession, 88 ans, veuve Louis Guiot, rue de la Visitation.

Le 13. — Anne Carbiat, sans profession, 85 ans, veuve Pierre Mathieu, route de Varrains; — Angèle Chaloppin, couturière, 23 ans, épouse Firmin Baraillé, rue des Capucins; — Almire-Hélène Davoine, gantière, 54 ans, épouse Auguste Breton, rue des Boires; — Auguste Riverain, sans profession, 84 ans, à l'Hospice; — Jeannette Collignon, couturière, 78 ans, veuve Claude Chevillard, à l'Hospice.

Le 14. — Charles Pelet, 2 mois, quai de Limoges.

Le 17. — Pierre-Louis Castan, voyageur de commerce, 54 ans, rue du Portail-Louis.

Le 18. — Albert Gabillard, peintre en voiture, 35 ans, rue Notre-Dame.

Le 19. — Ernest-Adolphe Hémin, 9 ans, rue de Poitiers.

Le 20. — Marie-Virginie Chauvin, sans profession, 80 ans, veuve Charles Pineau, à l'Hospice.

Le 22. — Louise-Joséphine Brouard, sans profession, 80 ans, épouse François Ruesche, à l'Hospice.

Le 23. — Henriette-Virginie Beugnier, sans profession, 82 ans, veuve Louis Blond, à l'Hospice; — Marie, journalière, 71 ans, veuve Louis Laurencin, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 24. — Eugénie Meignan, sans profession, 45 ans, épouse Louis Pelletier, route de Varrains; — Prosper Pouillot, ancien marin, 73 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Marguerite Jamain, 42 ans, rue de Nantilly.

Le 26. — Eulalie Gateau, journalière, 65 ans, épouse François Bellanger, rue de Fontevault; — Emilie-Marie Brard, 2 mois, Grand'Rue.

Le 27. — Fernand-Adrien-Armand Fortier, 40 mois, rue Saint-Nicolas; — Georges-Louis Leroy, 4 ans, place de la Gendarmerie.

Le 28. — Florent Lireau, sans profession, 82 ans, à l'Hospice; — Françoise Hartz, sans profession, 75 ans, veuve Joseph Lutz, rue Beaurepaire.

Le 29. — Pierre Robineau, maçon, 78 ans, rue de Fenet.

Le 30. — Anne Celle, marchande épicière, 65 ans, veuve Joseph Bouché, rue de l'Hôtel-Dieu; — Marguerite Gasnault, rentière, 86 ans, veuve Joseph Bichon, rue Bodin; — Charles Voland, ancien menuisier, 73 ans, à l'Hospice; — Anne Boret, sans profession, 79 ans, veuve Aignan Boril, à l'Hospice; — Léontine Delaunay, sans profession, 73 ans, veuve Alphonse Barillet, à l'Hospice.

Le 31. — Emile-André Bonneau, 5 mois, rue de la Mairie; — Édouard Gouin, plâtrier, 57 ans, rue Nationale.

A la suite d'un traité passé avec un des producteurs les plus importants de Camembert, près Vimoutiers (Orne), l'ÉPICERIE CENTRALE peut vendre actuellement ces fromages à 0 fr. 60 cent. pièce.

AGENCE HAVAS

Le Conseil d'Administration de la Société anonyme AGENCE HAVAS prévient Messieurs les Actionnaires, qu'un acompte de 7 fr. 50 c. sur le dividende de l'exercice 1886 (impôt à déduire) sera payé à partir du 15 février courant, contre le coupon n° 15, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans ses succursales.

Pour les Inondés du Midi

Pour les Inondés du Midi, tel est le titre du numéro extraordinaire fait par le *Courrier Français illustré*. Ce numéro de 24 pages, piqué, broché et renfermé dans une couverture colorée de Henri Pille, est des plus amusants. Il comprend vingt dessins curieux de A. Willette, J.-F. Raffaëlli, F. Lunel, Faverot, Uzès, Heidbrink, Duperré, etc. Le texte, poésies et prose, est signé: Jean Richepin, Sully-Prudhomme, F. Mistral, Gabriel Vicaire, Raoul Ponchon, Arsène Houssaye, Emile Gondeau, Emile Blémont, Maurice Bouchot, Jean Rameau, Paul Bourget, Auguste Dorchain, André Theuriot, Emmanuel Ducros, André Lemoyne, Roger Milès, Merneix, Jean Derrière, André Mellerio, J. Roques, etc. Musique nouvelle, farandole d'Olivier Métra, etc. Envoi sommaire gratis. Ce numéro vendu un franc dans tous les kiosques est envoyé franco contre timbre ou mandat adressés à M. J. Roques, directeur du *Courrier Français*, 14, rue Ségur, à Paris.

GUÉRISON RAPIDE. — « A Messieurs les Docteurs-proprétaires des Pilules Russes et Dragées Russes, 116, boulevard Haussmann, Paris.

« Messieurs,
« Atteint depuis neuf mois d'une affection douloureuse de la gorge qui m'obligeait à cesser mes leçons, j'ai consulté inutilement plusieurs docteurs-spécialistes qui m'engagèrent à demander ma retraite. En sept jours j'obtins une guérison complète, par l'emploi de vos Dragées Russes qui firent disparaître, comme par enchantement, enrouement, violents maux de gorge, toux incessante. Vous m'obligerez, Messieurs les Docteurs, en portant ce fait à la connaissance de mes nombreux collègues, dans l'intérêt de l'instruction publique et du personnel enseignant.

« Veuillez agréer, Messieurs, etc.
« Gustave LECLERC,
« Instituteur de l'Ecole municipale de Paris, 10, quai de la Mégisserie.

« Paris, 8 janvier 1887. »
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies, et pharmacie Normandine, 41, rue Saint-Jean, à Saumur.

LE VIN AROUD

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 février 1887.

Versements de 174 déposants (27 nouveaux), 35,433 fr.
Remboursements, 38,024 fr. 44.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu de 10 février,

Avec le concours de M. GUILLEMOT
RIGOLETTO, opéra en 4 actes, musique de Verdi.

Demain mercredi, la troupe d'opéra d'Angers jouera *Rigoletto* à Cholet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA QUESTION DE CLAIRE

Des cinq filles du fermier, une seule n'éprouvait aucun dépit de la naissance de son frère: c'était Claire, la plus jeune, une enfant d'une dizaine d'années. Quant à la belle Claudine, en âge d'être mariée et jusque-là reine de la maison, elle avait fort mal accueilli le marmot, et la joie du père, ses propos inconsidérés n'étaient pas faits pour diminuer sa jalousie, ni celle de ses sœurs, Agathe, Tiennette et Justine.

« Vous verrez que ce marmot, disait Claudine avec humeur, nous fera la loi avant de savoir marcher. »

Tandis que les sons du violon s'envolaient à travers les ombres de la nuit, que les danseurs tournoyaient dans la grange, que les hommes buvaient encore autour de la table, la fermière au visage fatigué, flétri par les épreuves de la maternité et les tracasseries domestiques, essayait en vain d'endormir son fils, en le promenant sur ses bras par toute la chambre. Vingt fois, le croyant endormi, elle l'avait reposé dans son berceau, et chaque fois l'enfant s'était remis à crier, et elle avait été obli-

gée de le reprendre. Des larmes de fatigue tombaient des yeux de la mère, et ses bras lassés avaient peine à soutenir le précieux poupon. Depuis sa naissance, qui datait de trois semaines, il lui faisait passer la moitié des nuits sur pied.

Comme elle recommençait son éternelle promenade, la porte de la chambre s'ouvrit doucement, Clairon parut, et elle s'élança vivement vers sa mère en lui disant :

« Il ne dort pas encore, le vilain ? Oh ! comme tu es fatiguée, mère ! Tu vas te coucher, et c'est moi qui l'endormirai. »

Et comme la mère protestait malgré sa fatigue :
« Je saurai bien le tenir, tu vas voir, » reprit Clairon.

Elle s'empara de Germain, et, avec toute la science, toutes les attentions d'une mère, se mit à le promener par la chambre en chantonnant pour l'endormir. Avec son air de petite maman, elle était à la fois comique et touchante.

Soit que la chanson de la petite fille eût une vertu particulièrement soporifique, soit que le sommeil eût naturellement vaincu l'enfant, les deux eurent, il s'endormit bientôt sur les bras de sa sœur, qui le déposa dans son berceau avec d'infinies précautions; une mère ne s'y serait pas prise plus adroitement, et c'est ce que pensait M^{lle} Quincérot en regardant sa fille. Cette fois, le marmot ne s'éveilla point.

Clairon, après l'avoir contemplé quelque temps avec une vive satisfaction, s'en alla sur la pointe des pieds embrasser sa mère qui s'était couchée, et elle lui dit tout bas très sérieusement :

« Je t'aiderai à élever mon petit frère; comme cela, tu seras moins fatiguée. »

Pendant qu'elle offrait ainsi ses jeunes bras, la belle Claudine, la fille aînée, à qui semblait revenir de droit le devoir de soulager sa mère épuisée, dansait sans songer le moins du monde qu'elle pût être fatiguée.

Tous les conviés s'en allèrent tard dans la nuit. Après avoir bien mangé, bien bu, bien dansé, à la Belle-Épine, quand ils furent à quelque distance de la route, ils commencèrent à critiquer le fermier; et chacun dit son mot sur la fête. « Personne dans le pays n'avait jamais donné un pareil festin pour un baptême. En faisait-il du tapage, le père Quincérot, pour un garçon qui n'avait que le souffle ! On voyait bien que ses filles engrangeaient, tout en voulant paraître contentes. Quincérot n'avait vraiment pas besoin de faire tant d'embarras, car on savait que ses récoltes n'avaient pas été bien magnifiques. D'ailleurs la rente n'était pas si importante ! Mais tout le monde veut paraître riche. Pour sûr la mère Quincérot, qui connaissait le prix des choses, et était pas mal regardante, avait eu regret de voir manger tant de poulets, et dépenser tant de beurre, d'œufs et de crème, qui se seraient si bien vendus sur le marché de Dijon; pour sûr aussi elle allait maintenant faire faire maigre chère aux gens de la Belle-Épine, pour rattraper son argent. »

De tous ces propos que fallait-il croire ? Que le

père Quincérot était un glorieux ? Oui. Que la mère Quincérot était une avaro ? Non. Elle était prudente et économe. Que la Belle-Épine était une petite exploitation ? Ni petite, ni grande; elle était de moyenne importance. Quelques belles pièces de terre entouraient la rente, qui tirait son nom d'une aubépine magnifique, isolée au milieu d'un champ. Au printemps, cette épine était admirable, toute couverte de fleurs blanches. En été, son feuillage tranchait sur les blés dorés, et au temps des moissons, à l'heure chaude de midi, les moissonneurs venaient se reposer à son ombre. Sur le flanc sans ombrage de la montagne, elle formait une petite oasis. La Belle-Épine était une des curiosités du pays, et tous les Quincérot, de père en fils, l'avaient respectée.

Dès le lendemain de la fête, le fermier reprit ses travaux, et la fermière et ses filles s'occupèrent à tout remettre en ordre, car on ne reçoit pas tant de monde sans bouleverser une maison.

Clairon avait pris sa promesse au sérieux, et elle aidait vraiment sa mère à élever le petit Germain. Un des premiers sourires de l'enfant fut pour elle; elle savait l'amuser, l'apaiser, et le marmot lui tendait les bras aussi volontiers qu'à la fermière, surtout quand il fut sevré. De bonne heure, on vit que l'enfant aurait de l'intelligence. Il avait de beaux yeux très expressifs; mais il restait chétif, et il ne se dépêchait pas de marcher.

« Marchera-t-il bientôt ? » demandait toujours Clairon à sa mère, car il lui tardait d'emmener son petit frère se promener avec elle autour de la rente.

« Sera-t-il gentil, quand il marchera ? » disait-elle encore avec ravissement.

(A suivre.)

L. MUSSAT.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre (près l'Église),

SAUMUR

Le propriétaire des Magasins A LA VILLE DE PARIS vient de traiter deux affaires surprenantes de Bon Marché, en **TOILES DE FIL, TOILES DE COTON ET MOUCHOIRS DE POCHE.**

Désirant mettre ces Affaires en vente immédiatement, le temps lui manque pour envoyer des circulaires.

Il a l'honneur de prévenir les personnes qui veulent faire des Achats dans ces Articles, qu'à partir du

Samedi 5 Février courant,

il leur offrira des Toiles et des Mouchoirs de poche à des prix inconnus de BON MARCHÉ. Les acheteurs ont intérêt à venir se renseigner et comparer : ils y trouveront un très grand avantage.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Baigneur, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE

Un Immeuble en bâtiment

Longueur 60 mètres,

En un, deux ou trois lots,

Bonne position, au Pont-Fouchard.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. AUBAN-COULON.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le VENDREDI 11 FÉVRIER 1887, à une heure du soir, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Il sera vendu :

Salle à manger et ameublement de salon en chêne sculpté, commode Louis XV en bois de rose, buffet, bois de lits, tables en marbre avec pieds en fonte, lits en fer, chaises, glaces, pendules, coffre à bois, guéridon, matelas, couettes, draps, nappes, serviettes, rideaux en reps, montres et bijoux, cuisinière, cheminée et calorifères en fonte, verrerie et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

BIÈRE TOURTEL de TANTOUVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

A LOUER Grande Cave et Maison

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve Antoine POITOU.

VOLIÈRE GARNIE

A Vendre

S'adresser rue d'Alsace, 43, Saumur.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (1, rue St-Liège, à MELUN S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Saumur, Imp. de P. Godet.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Pour guérir promptement :

Seimes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et la Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification-Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	78 75	78 70	Est	780	790	Obligations			Gaz parisien	511	507 50
3 % (nouveau)	82 75	83	Paris-Lyon-Méditerranée	1225	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	5 00	5 23 50	Est	380	380
4 1/2 % (nouveau)	103 75	105	Midi	1120	1140	1865, 4 %	513 50	515	Midi	386	383
Obligations du Trésor	108	107 60	Nord	1525	1535	1869, 3 %	403	404	Nord	390	386
Banque de France	4150	4110	Orléans	1300	1310	1871, 4 %	396	395	Orléans	386 75	385
Société Générale	460	460	Ouest	865	868 25	1875, 4 %	514	515	Ouest	386 50	384 50
Comptoir d'escompte	998 75	992 50	Compagnie parisienne du Gaz	1440	1447 50	1876, 4 %	512	515	Paris-Lyon-Méditerranée	387	386 50
Crédit Lyonnais	546 25	540	Canal de Suez	1960	1969 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522 50	525	Paris-Bourbonnais	385	388
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1320	C. gén. Transatlantique	495	495	Obligations communales 1879	475	475	Canal de Suez	580	580
Crédit mobilier	235	245	Russe 5 0/0 1870	95	97	Obligat. foncières 1879 3 %	472 50	475 50			
						Obligat. foncières 1883 3 %	370	375			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 39	3 06	5 42	10 5	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14	
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 39	— (dép.)	7 34	9 29	5 2	4 23	Noyant-Méon	»	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	le Vaudeinay	7 43	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir.	10 07	2 11	2 37	5 09	7 45	12 32	
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44								
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20								
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»													
Poitiers	»	16 33	»	10 40	5	»													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	La Chapelle	»	9	»	1 24	5 17	7 44	
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	2 01	»	7 50	Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	»	8 33	Tours	5 05	10 12	10 40	2 25	6 40	9 11	

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M^r Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.